

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **EN DATE DU 22 JUIN 2018**

PRÉSENTS : Mme PEYRIDIEUX Paquerette, Maire – M. BORDET Cédric, 1er Adjoint - Mme LAUBA Marie-Noëlle, 2ème adjointe – M. MANIERE Alain - M. GADEAUD Didier – Mme FEREOLE Françoise - Mme NAUZE Edith - M. FAIJAN Daniel – M. FUNK Jean-Jacques – M. RIBERAUD Wilfried - M. MALEVRE Yannick - Mme LEROUX Jacqueline – Mme BAUDRY Véronique – Conseillers Municipaux.

EXCUSÉE : Mme NAUDY Marie-Christine

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme NAUZE Edith

La séance est filmée et enregistrée.

Le compte-rendu du 23 mars 2018 est approuvé par 10 voix pour et 3 contre. Il n'a pas été mentionné sur le dernier compte rendu que Monsieur MALEVRE est arrivé avec retard

Informations données par Mme le Maire :

- La Direction Départementale de la Jeunesse, du Sport et de la Citoyenneté a donné son agrément à notre commune pour accueillir des jeunes en service civique. C'est un engagement volontaire pour lequel Mlle Mélodie SCHILLER a obtenu un accord pour effectuer ce service civique auprès des enfants.
- Rentrée 2018-2019 : le DASEN a donné son accord pour le retour de la semaine à 4 jours. Les horaires restent inchangés, sauf pour le mercredi où il n'y aura plus cours. Les activités périscolaires seront donc supprimées. L'équipe enseignante sera entièrement renouvelée à la rentrée.

ORDRE DU JOUR

1. RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE LA PROTECTION DES DONNÉES (RGPD) (DELIB_2018-12)

Toutes les communes sont concernées par ce règlement européen sur la protection des données entrée en vigueur depuis le 25 mai 2018. Nous avons l'obligation de désigner un délégué de la protection des données qui sera chargé de mettre en œuvre la conformité du règlement européen. La commune ayant adhéré au service mutualisé de la CALI, il est proposé au Conseil Municipal de désigner :

- Joackim JAFFEL, responsable administratif, juridique et financier du syndicat Gironde Numérique en tant que délégué à la protection des données
- Florence MARTAUX, en tant qu'agent de liaison avec Gironde Numérique et de coordination au sein de la commune de Saint-Antoine sur l'Isle.

Après avoir pris connaissance de ces obligations, le Conseil Municipal sollicite Gironde Numérique pour la mise en place de ce RGPD et approuve à l'unanimité la désignation des personnes énoncées.

2. MISE EN PLACE DU RIFSEEP (DELIB_2018-13)

Le nouveau Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel est un régime indemnitaire au profit des agents, composé de 2 parties :

- L'indemnité de fonction, de sujétions et d'expertise qui vise à valoriser l'exercice des fonctions et qui constitue l'indemnité principale de ce régime indemnitaire obligatoire.
- Le complément indemnitaire annuel (non obligatoire) est lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir.

Ce régime indemnitaire remplace la plupart des primes et indemnités existantes attribuées jusqu'à présent selon les grades et les fonctions.

Mme le Maire propose la mise en place de ce nouveau régime indemnitaire à partir du 1^{er} septembre 2018 pour le personnel titulaire ou stagiaire. Mme LAUBA présente le projet de délibération qui a reçu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire du Centre De Gestion le 30 mai dernier.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le régime indemnitaire mis en place pour une application au 1^{er} septembre 2018.

3. CHOIX D'UNE MUTUELLE DITE « COMMUNALE » (DELIB_2018-14)

Mme le Maire rappelle que le but de cette mutuelle dite « communale » est un service rendu aux administrés de la commune. Mme LEROUX présente les offres des mutuelles AXA, MUTALIA (MMA), et Ma Commune Ma Santé. Après étude de ces offres, celle proposée par AXA, localisée à Coutras, semble la plus adaptée dans notre milieu rural. Les tarifs sont intéressants avec une réduction de 30% aux plus de 60 ans, aux travailleurs non-salariés, agricoles ou non agricoles, et de 17,5% pour les autres. Les garanties proposées sont principalement un choix familial sur mesure, une assistance à domicile plus développée, des contrats séparés possibles. Il n'y a pas de limitation d'âge pour les garanties et un dégrèvement s'applique aux contrats de plus de 4 ans. Le groupe AXA assure la confidentialité en se rendant si besoin au domicile des personnes, la mairie n'ayant pas besoin de mettre un local à disposition. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le partenariat avec la mutuelle AXA. Une réunion d'information pour la population aura lieu prochainement.

4. ADOPTION DU RAPPORT N°2 DE LA CLECT (DELIB_2018-15)

Ce rapport établi par la commission locale d'évaluation des charges transférées est lié au transfert des zones d'activité. Bien que la commune ne soit pas concernée, le Conseil Municipal approuve par 10 voix pour et 3 abstentions, ce rapport n°2 et le nouveau tableau d'évaluation des charges transférées à la CALI.

5. VIREMENT DE CRÉDIT (DELIB_2018-16)

Suite à des impayés de cantine sur des exercices précédents, un virement de crédit de 500€ est nécessaire pour annuler des titres irrécouvrables à la demande de la trésorerie. Accord du Conseil Municipal à l'unanimité pour ce virement de crédit sur les dépenses imprévues.

6. CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT AU CIMETIÈRE (DELIB_2018-17)

M. BORDET présente les devis relatifs aux travaux d'aménagement des allées du cimetière. Le Conseil Municipal à l'unanimité, retient le devis de l'entreprise ATPJ pour un montant de 4263€.

7. RECONDUCTION DE L'ÉCOLE MULTISPORTS (DELIB_2018-18)

Mme LAUBA propose de renouveler les activités de l'école multisports pour la prochaine rentrée scolaire, en faveur des enfants du CE2, CM1 et CM2. Les activités animées par Céline DUCOURTIOUX sont très appréciées par les enfants. Le coût annuel pour chaque commune est d'environ 800€, le Conseil Départemental subventionnant à hauteur de 11€ de l'heure. Considérant la nouvelle organisation du temps scolaire, les activités auront lieu de 16h15 à 17h45.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la reconduction des activités de l'école multisports et autorise Mme le Maire à signer la convention avec Emplois Loisirs Gironde pour le recrutement de Mme DUCOURTIOUX.

8. AUGMENTATION DU PRIX DES REPAS SERVIS À LA CANTINE SCOLAIRE (DELIB_2018-19)

Mme LAUBA rappelle les tarifs actuels de 1,95€ pour les enfants et de 3,90€ pour les adultes et propose une augmentation d'environ 2% comme habituellement.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité et fixe les nouveaux tarifs au 1^{er} septembre 2018 à 2,00€ pour les enfants et 4,00€ pour les adultes.

9. RECONDUCTION DES ACTIVITÉS PISCINE (DELIB_2018-20)

Ces activités s'adressent aux enfants scolarisés en CE1, CP et Grande Section. Les deux communes partagent le coût des transports et les entrées piscine, soit environ 900€ par an.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la reconduction des activités piscine et autorise Mme le Maire à signer la convention avec la ville de Saint-Seurin sur l'Isle.

10. MISE EN PLACE D'UN CONTRAT EMPLOI COMPÉTENCE D'UNE DURÉE HEBDOMADAIRE DE 16H AU SERVICE ADMINISTRATIF (DELIB_2018-21)

Mme le Maire rappelle que les nouveaux contrats « Parcours Emploi Compétence » remplacent les contrats d'accompagnement vers l'emploi. Pris en charge par l'État à 50%, ces contrats ont pour but d'assurer des formations à l'agent pour l'aider dans sa recherche d'emploi dès la fin du contrat. Le Pôle Emploi valide le profil du demandeur d'emploi avant la signature du contrat.

Il est proposé au Conseil Municipal de demander un contrat PEC pour le service administratif à raison de 16h hebdomadaires pour un coût mensuel de 468€. Le Conseil Municipal approuve par 10 voix pour et 3 abstentions la création de ce contrat.

11. OUVERTURE D'UN CONTRAT EMPLOI COMPÉTENCE D'UNE DURÉE DE 20H AUX SERVICES TECHNIQUES (DELIB_2018-22)

Pour assurer la bonne marche des services et pour pallier les besoins de la commune (accompagnement bus, surveillance cours, entretien foyer et cantine, aide à la cantine) un poste de 20h serait nécessaire (coût mensuel : 586,11€). Le Conseil Municipal approuve par 10 voix pour et 3 abstentions la création de ce contrat.

12. RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION SIGNÉE AVEC LA BIBLIOTHÈQUE DÉPARTEMENTALE DE PRÊT POUR LE POINT LECTURE (DELIB_2018-23)

La convention actuelle signée pour 3 ans arrive à échéance et doit être renouvelée. Ce partenariat permet le renouvellement des livres 2 fois par an au point lecture. Un référent doit être nommé. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la nomination de Mme NAUDY en qualité de référente, ce qu'elle a accepté, et autorise Mme le Maire à signer la convention avec la bibliothèque départementale de prêt.

13. OUVERTURE D'UN POSTE D'ADJOINT PRINCIPAL AU SERVICE TECHNIQUE DE 1ÈRE CLASSE (DELIB_2018-24)

Au vu de son ancienneté, le Centre De Gestion a établi un avancement de grade pour Mme DURIEUX. Il convient donc d'ouvrir un poste d'adjoint principal de 1^{ère} classe et de fermer un poste d'adjoint principal de 2^{ème} classe.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

14. NOMINATION D'UN RÉFÉRENT COMMUNAL POUR LA SURVEILLANCE ET LA LUTTE CONTRE LES MOUSTIQUES TIGRES (DELIB_2018-25)

Un arrêté préfectoral du 3 avril 2018 définit l'ensemble des actions mises en œuvre pour la lutte et la surveillance en Gironde contre les moustiques tigres. Un référent communal doit être nommé. M. MALÈVRE, Conseiller Municipal Délégué à la Sécurité, accepte ce poste.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

15. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Les travaux prévus au budget 2018 sont en cours de réalisation mais non terminés. La borne électrique sera prochainement en fonctionnement, le marquage au sol sur la RD10 sera fait également dans les prochains jours.
- Un nouveau club de foot nommé « FC Saint-Antoine » a été créé pour évoluer en district et vient rejoindre ainsi le foot loisir et l'école de foot Villefranche – Saint-Antoine.
- Le Conseil Municipal remercie les dirigeants de l'école de foot qui ont fait un don de 800€ à l'école primaire de Villefranche et de 800€ à l'association « Les Filous de l'Isle » qui œuvre pour le RPI Saint-Antoine-Porchères – Mme BAUDRY remercie pour les propos écrits à son sujet dans le bulletin de l'opposition (l'envers du miroir) et précise que oui, en démocratie, on accepte le vote des autres. Il semblerait que les membres de cette opposition ne sachent pas le faire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.